

Délibération  
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du  
Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 50  
Membres absents : 28  
Procurations : 14

Séance du 14 juin 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 14 du  
mois de juin, à 18 h, le Conseil de  
Communauté, légalement convoqué, s'est  
réuni au Centre de Secours Principal des Trois  
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc  
Deichtmann, Président de Saint-Louis  
Agglomération

Date de convocation : 08/06/2023  
Date de transmission : 20/06/2023  
Date de mise en ligne : 21/06/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, M. STRICH Vincent, M. SIBOLD Clément, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. BAUMLIN Christian, Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GERTEIS Stéphanie (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), M. GIEGELMANN Hubert, Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. MULLER Jean-Luc (pouvoir à M. GINDER Philippe), M. MUNCH Paul-Bernard (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme MUTH Sandra (procuration à M. ZELLER Thomas), M. OTMANE Rémy, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. STRICH Vincent), Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne (pouvoir à M. KASTLER André), Mme SFEIR Lola (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. SCHOTT Jean-Louis, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. JUCHS Bernard), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à M. GISSY Bertrand), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. TSCHAMBER Yves, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André (pouvoir à M. SCHICKLIN Julien)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 38<sup>ème</sup> QUESTION

### Ressources Humaines : Modification du tableau des effectifs (DELIBERATION n°2023-120)

Afin de tenir compte de l'évolution des qualifications, des emplois et des missions exercées par les services, et notamment suite à des réussites aux concours ou examens ainsi qu'au remplacement d'agents ayant quitté la collectivité, il est demandé au Conseil de Communauté d'approuver les modifications du tableau des effectifs suivantes :

Avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

1. Pour le fonctionnement du service environnement, climat-air-énergie :
  - Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet
  - Suppression d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet.
2. Pour le fonctionnement de la direction des ressources humaines :
  - Création d'un poste de rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
3. Pour le fonctionnement de la médiathèque intercommunale :
  - Création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
  - Suppression d'un poste d'attaché territorial principal de conservation du patrimoine à temps complet
4. Pour le fonctionnement du pôle de la stratégie et de la prospective :
  - Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet
  - Suppression d'un poste d'attaché territorial principal à temps complet

Toutefois, compte tenu de la nature de la mission, l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel de catégorie A justifiant d'une expérience concluante dans le domaine et d'une formation adaptée. Cet emploi sera alors pourvu pour une durée déterminée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique autorisant le recrutement d'agents contractuels de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifie et sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

La rémunération sera fixée par référence à l'échelle indiciaire des attachés territoriaux, comprise entre les indices bruts 444 et 821.

Avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2023 :

5. Pour le fonctionnement de la direction des déchets ménagers :
  - Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
  - Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - Suppression de deux postes d'adjoint technique territorial à temps complet.

6. Pour le fonctionnement de la direction de l'assainissement et de l'eau :
  - Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet
  - Suppression d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet.
  
7. Pour le fonctionnement du pôle de la communication, du numérique et de la culture :
  - Création d'un poste d'ingénieur territorial principal à temps complet
  - Création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - Suppression d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet
  - Suppression d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet.
  
8. Pour le fonctionnement de la direction du patrimoine et des infrastructures :
  - Création d'un poste d'ingénieur territorial hors classe à temps complet
  - Création d'un poste de technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
  - Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet
  - Suppression d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet
  - Suppression d'un poste de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
  
9. Pour le fonctionnement de la direction des services à la population :
  - Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
  - Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28/35èmes)
  - Suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - Suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet (28/35èmes)
  
10. Pour le fonctionnement de la direction des sports :
  - Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - Suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet.

Les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales correspondant aux emplois et aux grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice 2023 et suivants au chapitre 012 et aux articles prévus à cet effet.

Après délibération, le Conseil de Communauté

↪ approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 16 juin 2023

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

